

## 1. Ouverture de la séance et appel

**M. le Président, Richard Aguet** ouvre la séance à 19h17. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et il souhaite la bienvenue aux Conseillers à ce dernier Conseil Général de l'année.

**M. le Président** souhaite aussi la bienvenue à M. Christopher Aubert, nouveau citoyen de la Commune. Il est encadré par **M. Pascal Bonnabry, 1<sup>er</sup> Vice-Président** qui va lui expliquer comment fonctionne le Conseil Général.

**M. le Président** souhaite que l'assemblée rende hommage à M. Jean-Pierre Caillat, ancien Municipal et papa **d'Albert Caillat** membre du Conseil, il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

**M. le Président** annonce les excusés pour la séance de ce soir et annonce les démissions de Mme Floriane Wyss, M. Marc Hasler ainsi que M. Jacques Pelichet.

Mme la Secrétaire, **Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 52 membres du Conseil, 35 sont présents, 15 excusés et 2 absents. Le quorum étant à 18, il est atteint. Dès lors, M. le Président ouvre la séance.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose de modifier l'ordre du jour comme ceci : Pt 1 à 7 inchangés puis Pt 8 : Motion Aguet-Mercier-Burnand-Molliex-Groux-Cardinaux. Le reste est inchangé. L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

## 3. Approbation du procès-verbal no 3/2017

**M. le Président** remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 3 abstentions.

## 4. Correspondance éventuelle

Hormis la motion qui sera traitée au point 8, aucun courrier.

## 5. Assermentations

**M. le Président** appelle **Maité Terraz**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Maité Terraz** prête serment et est officiellement intégrée au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 53 conseillers, le quorum est à 18.

## 6. Préavis 8/2017 relatif au crédit d'étude en vue de la rénovation de l'ancien collège

**M. le Président** passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui mentionne que la Municipalité souhaite déposer un amendement à ce préavis pour préciser sous point 6 que cet investissement entrainera annuellement une charge d'exploitation de Frs 12'385.50. Sur ce, elle demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à Mme Mireille Cardinaux, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** repasse la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, une réflexion avec l'architecte concernant le parcage à Féchy-Dessus a été travaillée et ce soir, nous souhaitons montrer les 3 variantes possibles qui évolueront avec le projet.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Laurence Sachot**, félicite la Municipalité pour les présentations publiques des différents projets de concours ainsi que le fascicule qu'elle nous a offert lors de cette présentation. Elle remercie aussi de faire des projets de concours de logements et de locaux communautaires. Elle a une question à la Municipalité. Est-ce que la Municipalité confirme au Conseil que la somme de Frs 335'000.- concerne le 50% de la somme des honoraires globaux de l'architecte ?

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, oui, mais cela peut être évolutif à la baisse, en fonction du projet.

**Mme Laurence Sachot**, la réponse est oui, un petit calcul nous donne la somme de Frs 670'000.- Sachant qu'il s'agit de 15% du montant global de la construction nous arrivons donc à un coût total de 4,5 millions de Francs pour des appartements à loyers abordables, donc elle a travaillé dessus aujourd'hui, elle a tenté de chercher le cube SIA de ce bâtiment et de ses aménagements extérieurs. Ne l'ayant pas trouvé dans les documents reçus, elle a recherché sur la base cartographique cantonale. Le bâtiment à une surface de 165 m<sup>2</sup> et un extérieur de 1939 m<sup>2</sup>. En fonction des résultats de calculs, on arriverait à un projet à plus de 5 millions de francs. Alors que si tout était rasé et reconstruit, les couts seraient moindres. Par tous ses chiffres, elle souhaite ouvrir la discussion tant du côté des conseillers, tant du côté de la Municipalité et si le montant global est bien d'environ 4,5 millions de Francs, nous n'aurons jamais des appartements dits à loyers abordables dans notre ancien collègue.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, en effet, merci pour la pré-calculation qui fait partie du mandat, il va de soi que cette estimation de frais est basée sur une estimation extrêmement pessimiste. Il s'agit de la transformation d'un ancien bâtiment que nous n'avons pas le droit de détruire. La mission de ce bâtiment est multiple, d'un côté, ce bâtiment doit offrir des appartements avec des loyers modérés pour que les citoyens du village puissent loger là-haut dans des conditions favorables. Ensuite, il a aussi d'autres fonctionnalités, on parle ici d'une communauté villageoise. Ce bâtiment a des fonctions multiples.

**M. Mathias Baumgartner** a une remarque à faire dans le rapport de la COGEFIN, il y a une erreur dans le premier montant indiqué Frs 371'656.-, il s'agit d'une inversion qui devrait correspondre au montant de Frs 371'565.-. Il demande donc que ceci soit corrigé.

**M. Michaël Evesque**, aimerait avoir une petite explication ou précision sur le fait de choisir que ces appartements soient à loyer abordables, quand on voit qu'au Rionzier il y a des appartements qui sont à loyers abordables et que l'on compare avec les appartements qui sont à 50 m, qui sont moins chers. Il aimerait savoir comment sont évalués ces prix.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, nous sommes partis d'une calculation de Frs 240.- par m<sup>2</sup>/an.

**M. Albert Caillat**, vu le projet, y-a-t-il des WC publics prévus ?

**M. Andreas Meyer, Syndic**, il va de soi, que la Municipalité a tenu compte de la nécessité d'avoir des WC.

**Mme Laurence Sachot**, ne reproche pas du tout le choix du concours, ni que c'est la restauration. M. le Syndic a articulé un prix très pessimiste de Frs 3 millions qui semble cohérent mais si l'on fait toujours les 15% des 3 millions et que l'on divise par deux, cela nous donne la somme de Frs 225'000.- donc à nouveau une grande différence par rapport aux Frs 335'000.- annoncés. Elle a été voir une architecte indépendante qui fait uniquement de la restauration de bâtiment et lui a dit qu'elle arrête de travailler pour des privés et veut travailler pour des Communes.

*19h55 : M. Pierre Pilloud sort de la salle.*

**M. Laurent Besso**, félicite la Municipalité pour le projet, néanmoins, il se pose une question : quand on voit le rendement faible pour ce bâtiment, il craint que ce n'est pas une ponction qui viendra à une reprise, mais plutôt un trou sans fond qu'il faudra continuellement alimenter étant donné qu'il coûtera plus cher qu'il risque de rapporter.

*19h57 : M. Pierre Pilloud est de retour dans la salle.*

**M. Andreas Meyer, Syndic**, il s'agit d'une remarque intelligente et réelle, La Municipalité a fait une demande d'emprunt pour le financement de ce projet qui correspond à la moitié du montant et on a effectivement si on prend un emprunt auprès de Postfinance sur une durée de 10 ans, si on part sur les chiffres pessimistes de 4,5 millions, on aurait environ Frs 15'500.- de coût annuel pour cet emprunt. Le coût de l'amortissement sur 30 ans serait de Frs 75'000.- ce qui donne un coût total annuel de Frs 90'500.- Il s'agit d'une calcul pure et dure. Si on prend les sources de revenus de cet immeuble, on aurait un loyer d'environ Frs 240.- le m2 qui donnerait un revenu de Frs 72'960.- ce qui nous dit que les dépenses sont plus grandes que les revenus. La question est : après combien d'années, le bâtiment deviendra rentable ? Mais dans tous les cas, pas dès le premier jour.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, aimerait rajouter que le projet de l'architecte qu'elle a sous les yeux a été projeté à Frs 4,5 millions pour répondre à **Mme Sachot** et que les m3 à 1250, ceci pour une raison claire c'est que l'on ne sait pas ce que l'on va trouver.

**M. Laurent Besso**, a écouté avec beaucoup d'intérêt **M. le Syndic** et ses calculs, il ne peut qu'approuver le fait que tout ne peut pas ou ne doit pas être rentable lorsqu'il s'agit d'objets qui sont dévolus à la communauté. Néanmoins, il s'interroge un peu sur les calculs qui nous ont été présentés maintenant, dans le sens où l'on tient compte d'un taux d'intérêt formidable à 0.60% sur 10 ans mais il s'agit sur 10 ans, un amortissement sur 30 ans. Il n'a pas de boule de cristal et il aimerait que le taux reste si bas pendant 10 ans. La tendance n'est pas connue et il s'agit de spéculation de ce dire que nous allons continuer avec ce taux magnifique. D'autre part, on nous parle d'un amortissement sur 30 ans mais ce bâtiment nécessitera comme tous les bâtiments de l'entretien, des rénovations et il n'a pas entendu une prise en compte de ces points-là dans le bref calcul qui nous a été soumis.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, en effet, lorsque que l'on a reçu les offres (Postfinance et BCV) Postfinance propose 0.69% à 10 ans, on peut réfléchir sur une durée plus longue mais le taux passait à 1.15% ou plus court sur 3 ou 6 mois on était à 0.2% Il est bien clair que les emprunts à courts termes sont plus rentables. La réalité est que l'on doit couper la poire en 2.

**Mme Christiane Aguet**, la Commune de Féchy est propriétaire d'un bâtiment qui est l'ancien collège. Maintenant, ce bâtiment on est bien obligé d'en faire quelque chose. On ne peut pas le démolir, alors quoi faire ? le transformer ou le vendre ? On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, le montant du préavis qui a été demandé ne sera pas forcément atteint. Ce n'est pas une enveloppe que l'on donne à l'architecte comme ça.

**Mme Mireille Cardinaux**, 2 éléments et pour répondre à **Mme Sachot**, les Frs 3 millions concernent la réfection des appartements, pour les extérieurs la somme de Frs 600'000.- a été estimée et Frs 350'000.- pour la buvette plus les honoraires d'architecte estimés à Frs 650'000.- donc au total Frs 4'620'000.-. L'autre chose, concernant les loyers abordables, il lui semble judicieux de rappeler qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la L3PL va rentrer en vigueur et qui nous oblige à faire du 70% dans les

bâtiments de logements d'utilité publique soit des logements à prix abordables pour les étudiants, les personnes âgées ou des subventionnés. Alors, pour répondre à **M. Evesque**, les logements abordables ont été du coup définis ce qui n'avait pas été le cas pour le Canton et définis 6 zones de la zone urbaine à la zone rurale, elle ne sait pas dans laquelle se situe Féchy. Le maximum pour une zone urbaine pour un 3 pièces sera de 240.- le m2 et c'est le maximum. Dans tous les cas et en ce qui concerne la Rionzier et bien malheureusement cette notion n'avait pas été clairement notifiée donc en effet on est pas trop dans l'abordable mais ceci en raison des m2. La commission s'est réunie le 27 novembre et elle n'a pu poser sa question mais aujourd'hui, elle est obligée de le faire, est paru dans le 24 Heures la semaine passée, un classement de bâtiment de la Rotonde à Corseaux qui est classé en catégorie 3 comme notre ancien collègue et qui va quand-même être démolé, alors elle aimerait savoir si cette opération a quand-même été discutée ou si c'est un non définitif.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, La question de la démolition avait déjà été abordée est la réponse a été un non catégorique.

**M. Pierre Pilloud**, il pense effectivement que pour ce bâtiment et comme le disait Mme Aguet, il faut faire quelques chose avec ce bâtiment, c'est évident. Il espère que ces loyers ne seront en effet pas trop chers pour les jeunes de notre Commune et il pense que ce que la Municipalité a prévu comme salle pour un mariage ou autre de recevoir quelques personnes avec une terrasse qui donne sur le lac est une chose totalement concevable et il trouve que l'initiative est bonne, par contre, il est clair que les honoraires de l'architecte sont élevés. Il n'est pas dans la profession et il pense que cela pourrait être discuté.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, cette réflexion est légitime, les architectes utilisent le principe de la SIA et les prix sont calculés en fonction du nombres d'heures. Il s'agit d'un principe général. Actuellement, ils ont fait un calcul mécanique basé sur l'estimation des coûts totaux.

**Mme Christiane Aguet**, encourage vivement le Conseil à voter pour ce préavis pour que l'on puisse aller de l'avant pour cet ancien collège sinon il va rester comme ç encore bien des années.

**Mme Laurence Sachot**, ne reproche pas du tout le projet, c'est juste le montant de 4,5 millions qui lui fait souci. Elle avait préparé un amendement car elle veut que ça passe on ne va pas laisser ce bâtiment devenir vétuste. Elle a préparé plusieurs amendement en baissant le montant Frs 335'000.- à Frs 220'000.-.

L'amendement est soumis au vote. **M. Willy Kursner** demande le bulletin secret, celui-ci est refusé.

L'amendement est accepté à la majorité, 23 oui, 3 non et 4 abstentions.

Le préavis no 8/2017est soumis au vote. **M. Willy Kursner** demande le bulletin secret, il est accepté. Le préavis avec son amendement est accepté à l'unanimité 26 oui, 6 non et 4 blancs.

## 7. Préavis 9/2017 relatif au budget 2018

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi**, Municipal, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Pierre Pilloud**, plusieurs questions : pourquoi y-a-t-il au point « du traitement du personnel » une diminution ? Idem pour les assurances sociales ? Idem pour la caisse de pension ? Il souhaite également des explications pour la mise à jour des plans techniques pour 2018 : est prévu Frs 12'500.- alors qu'en 2017 c'était Frs 2'500.- ? De plus, il aimerait avoir des détails sur le point « entretiens

divers » ? - Des précisions aussi pour les entretiens divers de l'auberge ? - Entretiens divers du nouveau collège, des précisions ? - Ordures et déchets, traitement personnel communal pour la déchetterie ? - Abris-bus ?

**M. Marc Morandi, Municipal**, pour répondre à cette liste de commissions, il répondra de la manière suivante : traitements du personnels diminution assurances sociales, LPP il s'agit de montant qui sont liés aux traitements de personnels c'est une « manicette » comptable et vous pourrez remarquer à l'intérieur du budget vu que vous avez eu une lecture attentive qu'il y a une répartition des charges par centre de charge donc il y a une répartition qui est faite proportionnellement aux engagements des personnes au sein de la Commune et chaque année on réévalue les temps et les emplacements de ces gens. En ce qui concerne la mise à jour des plans technique. Aujourd'hui le montant a été diminué. Entretiens divers Auberge Communale, ceci a été répondu par la COGEFIN pour le remplacement de 2 appareils. En ce qui concerne les entretiens divers au nouveau collège, il s'agit du remplacement des lampes qui n'ont pas tenu le coup entre les shoots de ballons ou voitures. Concernant les déchets, honoraires du personnel Communal, nous avons une diminution des heures de notre personnel à la déchetterie.

**Mme Francine Dupuis**, l'abris-bus est en commande.

**M. Pierre Pilloud** signale à **M. Marc Morandi, Municipal** qu'il fait une erreur concernant les plans techniques. En 2017 Frs 2'500.- et en 2018 Frs 12'500.- il ne s'agit pas d'une diminution.

**M. Marc Morandi Municipal** remercie **M. Pierre Pilloud** pour la remarque, c'est effectivement juste. Il y a une mise en place d'un géo-portail pour la consultation des plans et qu'aujourd'hui on à l'inconnu et l'on ne sait combien cela va nous couter en terme de mis à jour et autres. Il s'agit bien d'une augmentation et non d'une diminution.

**M. Pierre Pilloud**, Que veut dire Géo-portail ?

**M. Andreas Meyer, Syndic**, il s'agit d'un programme internet permettant d'accéder à des cartes avec « diverses couches ». Ces cartes sont partiellement publiques et d'autres couches sont uniquement dédiées à la Commune ou au Canton, par exemple les plans des canalisations. Il s'agit de la mise en place de cet outil ainsi que les frais de convertissage de plans et mises à jour.

Le préavis no 9/2017 est soumis au vote, il est accepté à la majorité, 1 refus et 1 abstention.

## **8. Motion Aguet-Mercier-Burnand-Molliex-Groux-Cardinaux**

**M. le Président** lit la lecture de la motion concernant le parcage de Féchy-Dessus et passe ensuite la parole à **Mme Mireille Cardinaux**, qui souhaite rajouter quelque-chose. Il s'agit d'une réflexion qui a été faite en disant qu'il fallait faire quelque-chose, ceci n'est pas nouveau. Les variantes proposées ce soir vont probablement compenser une partie du problème. A été relevé que dans le parking de l'abris PC il y a, il semblerait des personnes n'habitant pas Féchy qui ont des véhicules garer à cet endroit.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, Mme Labhard a fait plusieurs projets sur ce sujet mais les solutions sont assez restreintes, comme il a été annoncé toute à l'heure des réflexions sont faites pour trouver des solutions.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Christiane Aguet** signale que les motionnaires souhaitent qu'un règlement soit fait sur le parking à Féchy-Dessus, autant intérieur qu'extérieur. On aimerait qu'il y ait des discussions qui se passent avec l'Etat.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, 2 éléments, le premier consiste à formaliser un comportement là-haut, les études sont en cours. Cela est un peu compliqué, il s'agit des m2 au sol. Tout n'est pas

constructible dans ce secteur. On ne peut réaliser des ouvrages souterrains ou autres comme on le désirerait à l'extérieur de Féchy-Dessus.

**Mme Sylvie Bonnabry**, ne pourrait-on pas envisager de faire un sens de route à Féchy-Dessus et par exemple en face de Mme Rothenbuhler faire des places en épis qui doublerait la capacité des places et en plus ferait réduire la vitesse de circulation pour ceux qui descendent comme des malades.

**M. Pierre Pilloud**, est bien conscient des problèmes de parkings à Féchy-Dessus mais il y a aussi une disparité. En bas les parkings sont à disques et à Féchy-Dessus, il n'y a rien.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, d'un côté il y a le règlement et réorganisation du comportement des automobilistes là-haut et tout cela va aboutir à une structure similaire du bas. L'autre élément concernant le sens de circulation, un des projets consiste à faire un sens unique et « gagner de la place » pour le parking.

**M. Raymond Paccot**, une question complémentaire, y-a-t-il des voitures dans le parking de l'abris-PC qui n'appartiennent pas à des gens du village ?

La Municipalité répond qu'ils n'ont pas connaissance de ceci.

**M. Willy Kursner**, espère que la Municipalité va pouvoir répondre : s'il y a des voitures tampons dans ce parking et qui n'appartiennent pas à des habitants de Féchy ou qui sont sans plaques, la Municipalité doit agir. Ce parking avait été prévu à l'époque pour que les habitants de Féchy-Dessus puissent parquer leurs voitures là-haut. Il aimerait une réponse pour savoir combien de véhicules tampons sont garés. L'administration communale doit savoir qui loue ces places.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, toutes les places sont louées sauf une. Ce sont des gens du village qui sont en possession de ces places.

**M. Raymond Paccot**, souhaite louer 10 places de parc en bas, c'est possible ? Ce n'est pas correct.

**M. le Président** demande à **M. Raymond Paccot** de reformuler sa question, **M. le Syndic** n'a pas compris le sens de son intervention.

**M. Raymond Paccot**, il a de la peine à comprendre qu'à Féchy-Dessus il y a des places louées à des habitants. Il signale que ce parking devrait être en place bleue pour les visiteurs.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, en effet, ce n'est pas le même discours. En bas, sur le domaine public, on ne peut louer des places, dans le nouveau collège, il y a des places qui sont louables. Et à Féchy-Dessus était prévu dans l'abri PC des places en locations comme c'est le cas actuellement. Mais cela pourrait être faisable.

**M. le Président** apporte un complément, les places se trouvant au Saugey sont sur le domaine public-communal et l'abri et le nouveau collège sont sur le domaine privé-communal donc elle peut louer ces places.

La motion est mise en vote, elle est acceptée par 24 oui, 5 non et 4 abstentions. Elle est donc renvoyée à la Municipalité qui a une année pour présenter un projet.

**9. Commission consultative de l'auberge – point de la situation**

**M. le Président** informe le Conseil que la commission consultative de l'auberge a souhaité faire une intervention pour faire un point de situation de ses travaux. La discussion ne sera pas ouverte car la commission consultative vous convie ainsi que tous les habitants, le 22 janvier 2018 à 20h00 pour présenter ce projet. Vous l'avez ce soir en avant-première !

**M. le Président** passe la parole à **M. Riccardo De Filippo** qui fait une présentation de ce que pourrait devenir la nouvelle salle communale ainsi que tout son bâtiment.

**10. Election d'un suppléant au sein de la COGEFIN**

**M. le Président** informe que suite au départ de la Commune de Mme Floriane Wyss, une place de suppléant est à repourvoir au sein de la COGEFIN.

**M. Jacques Morandi** propose **Mme Maïté Terraz**, qui accepte.

**Mme Maïté Terraz** est élue à l'unanimité.

**11. Communications de la Municipalité**

**M. Andreas Meyer, Syndic**, signale que les graffitis sont en cours d'effacement dans le village.

En ce qui concerne le Service technique, on est en cours de finalisation de la convention.

Le projet de STEP intercommunale va bon train. Ce projet vise réunir une vingtaine de Communes. Une possibilité est qu'elle soit installée à Allaman sur le site de la STEP actuelle, dans le secteur du restaurant de la Pêcherie.

Egalement, dans les apports d'eaux propres, le SIDERE a un projet de moderniser l'axe Est, ce qui signifie que des conduites vont être installées et qui vont longer le chemin de la Touille. Ce sera un apport par des eaux de pompages. Le montant est estimé à Frs 5 millions ce qui est considérable.

Et finalement, le 16 décembre à 14h30 aura lieu la vente de sapin de Noël de la Commune. A 15h30, le culte de Noël avec les enfants du village puis à 16h30 la visite du Père Noël Tout cela sera suivi d'un apéritif offert par la Commune.

**12. Propositions individuelles****Miroirs du village :**

**Mme Christiane Aguet**, s'adresse au Municipal des routes, est-ce qu'il y aurait une possibilité de régler les miroirs dans la Commune ? Ils ne servent à plus rien.

**Route d'Allaman :**

**Mme Christiane Aguet**, signale que sur la route d'Allaman avait été effectué un bourrelet de goudron depuis le pont de l'autoroute jusqu'à la croisée chez Trottet, il n'a pas été fait assez loin. Il y a de gros trous qui nous empêchent de se croiser correctement.

La Municipalité prend note.

**Frais d'architecte :**

**M. Pierre Pilloud**, s'aperçoit que l'on a parlé de Frs 375'000 de frais d'architecte pour le projet de l'ancien collègue mais pourquoi ne ferait-on pas travailler cet architecte pour le bâtiment de l'Auberge. Il se demande aussi si cette initiative pourrait changer la donne par rapport à engager un architecte, est-ce une compétence Municipale ou le Conseil doit avoir une commission pour ceci ?

**M. le Président** lui signale qu'il s'agit d'une compétence Municipale, et pour le reste, la Municipalité prend note.

**Bornes de chargement électriques :**

**M. Laurent Besso**, a remarqué depuis plusieurs années, que la Commune de Féchy était soucieuse de l'environnement ce qui peut que nous réjouir, dans ce cas, est-il envisageable d'étudier la pose d'une borne de chargement pour véhicules électriques ? ce qui permettrait d'inscrire la Commune sur le site de certains touristes et de faire sa pub.

**M. Andreas Meyer**, signale que l'on pourrait facilement imaginer un chargeur de Tesla ou un chargeur de manière public selon les règles du jeu de véhicule électrique, c'est faisable. On l'avait déjà imaginé. On a demandé à la Romande Energie, apparemment, selon leurs calculs, la quantité de trafic potentiel est trop faible pour justifier une installation publique « sponsorisée ou à coût réduit » aux coûts de l'installation. C'est un objet qui mérite d'être réfléchi.

**Borne location de vélos :**

**M. Raymond Paccot** avait déjà abordé le sujet avec M. Marc Morandi, Municipal, concernant les vélos, à savoir s'il était possible de voir avec les différentes sociétés qui existent pour installer des vélos soit électriques soit normaux qui pourraient éventuellement faire un circuit entre Rolle, Allaman et Féchy.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, effectivement, la notion de transports publics nous concerne étant donné que l'on participe aussi dans l'amélioration de ces services. C'est une mission de commune de mettre les services à disposition. Le concept de participer ou de devoir s'attacher à un concept de vélos en location est possible, alors sa réponse est oui.

**13. Clôture de la séance**

Le Bureau du Conseil tient à féliciter chaleureusement les nouveaux citoyens qui ont fêté leur majorité cette année, il s'agit de Mme Noémie Businger, MM. Christopher Aubert, Simon Boujol et Lucas Lima Villar. Il prie M. Christopher Aubert de venir devant, le Bureau du Conseil a un petit cadeau à lui remettre pour fêter sa majorité.

Prochaines votations : 4 mars 2018, le bureau ouvre de 09h30 à 10h30.

Le prochain Conseil Général aura lieu le 27 mars à 20h00.

M. Andreas Meyer, Syndic, souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année à tous les Conseillers et il invite tout le monde à passer à table pour le repas.

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h30.



Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez